

4 Économie

Port d'Owendo : les bienfaits de la concurrence

DANS sa lutte contre la cherté de la vie, le gouvernement a décidé d'ouvrir le marché à un nouvel opérateur portuaire, mettant ainsi fin à un monopole de fait accordé au Groupe Bolloré.

Bien que cette décision soit diversement appréciée par les différents acteurs, cette mise en concurrence, il faut le reconnaître, a permis immédiatement de réduire les coûts des tarifs por-

tuaires, notamment ceux pratiqués par la Société des terminaux de conteneurs du Gabon (STCG). Et ainsi de tirer les prix de certains produits d'importation vers le bas. En effet, la convention de concession signée le 15 mai 2007, qui transfère à la filiale de Bolloré pour une durée de 20 ans, l'exclusivité du service public dans l'étude, l'aménagement, la gestion et l'exploitation du terminal à

conteneurs d'Owendo n'aura donné, au final, que des résultats très mitigés.

Fallait-il poursuivre sur cette voie ? Le débat reste ouvert et s'est même déjà invité devant les tribunaux français, où une plainte aurait été déposée contre l'Etat pour non-respect de la convention.

Dans tous les cas, un fait reste indiscutable : les heureux bénéficiaires de cette mise en concurrence sont les consommateurs et les importateurs de marchandises.

Car l'entrée en service du nouveau Port Cargo d'Owendo permettra d'augmenter, globalement, la qualité des services et de rendre plus compétitifs et plus attractifs les ports du Gabon par rapport aux autres infrastructures sous-régionales.

Société des terminaux de conteneurs du Gabon/ Entretien avec le directeur général...

...Anthony Samzun : "notre objectif avec ces remises est d'accompagner les autorités dans la lutte contre la vie chère"

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Accusé injustement, dit-il, d'être à l'origine de la cherté de la vie au Gabon, le directeur général de la Société des terminaux de conteneurs du Gabon (STCG) explique, dans cet entretien, les énormes efforts consentis par le groupe Bolloré. La baisse de 40 % des tarifs d'aconage n'est qu'un maillon, estime-t-il, dans la chaîne globale de fixation du prix final d'un produit. Selon lui, toutes les administrations et les autres opérateurs économiques devraient faire un effort pour que l'impact soit plus visible dans le panier de la ménagère.

l'union. La Société des terminaux de conteneurs du Gabon (STCG) a annoncé, le 14 juin dernier, une remise sur ses prestations d'aconage et de relevage pour les containers pleins à l'import. Soit 40% sur les produits de première nécessité ; 40% sur les containers frigorifiques et 20% sur les autres catégories. Pourquoi avoir pris cette décision ?

Anthony SAMZUN : aujourd'hui, la conjoncture économique est difficile. La crise des matières premières perdure. Cela pénalise les consommateurs. STCG a la volonté d'accompagner les pouvoirs publics, et nous avons jugé qu'il était opportun de faire ce geste significatif afin de participer à la lutte contre la vie chère. La STCG a toujours été proactive sur ce sujet. Notre grille de tarifs est basée sur un arrêté qui date de 2003. Un arrêté qui a fixé les prix d'aconage, il y a 14 ans.

Depuis 2007, date de création de la STCG, nous avons subi l'inflation, comme les autres opérateurs économiques, mais notre grille de tarifs n'a pas bougé. Au contraire, en 2010, nous avons déjà baissé les tarifs des produits de première nécessité de 15%.

L'augmentation de nos productivités est aussi un vecteur d'économie pour les usagers portuaires. Depuis le démarrage de la concession, les outils que nous avons mis en place, les procédures, les améliorations que nous avons apportées à la manutention containers au port d'Owendo, ont permis d'améliorer considérablement les productivités. Elles placent la STCG parmi les meilleurs ports de la côte. Les investissements qui ont été réalisés ont également permis de faire progresser les cadences. Un navire qui mettait 2 à 3 jours pour décharger ses containers, il y a quelques années, passe moins de 24h à quai aujourd'hui. Cela participe à la réduction des coûts portuaires et, donc, à la lutte contre la vie chère.

Comment, de manière globale, les opérateurs économiques qui travaillent avec vous ont-ils réagi lorsque



Anthony Samzun, DG de la STCG.

vous avez annoncé la baisse de vos tarifs ?

- Ils réagissent de manière positive, bien sûr. Ils sont satisfaits de cette décision. Ils mesurent que cela représente un effort conséquent. Il est maintenant essentiel d'analyser précisément l'évolution des prix de vente en magasin, afin de vérifier que les efforts consentis par STCG bénéficient au panier de la ménagère. Cependant, la STCG n'est qu'un maillon de la chaîne. L'ensemble des intervenants doit également être impliqué. Le problème de la vie chère ne peut pas se résoudre uniquement par la réduction des coûts de la manutention.

Quel sera l'impact de la baisse de vos tarifs sur le prix final des produits de consommation vendus sur les marchés ?

- Comme je vous l'ai dit, la STCG n'est qu'un maillon de la chaîne. C'est l'ensemble des intervenants qui doit être évalué. Aujourd'hui, nous avons procédé à des remises substantielles sur nos tarifs. D'autres opérateurs portuaires ont fait des efforts, les transitaires, les transporteurs. Bolloré Transport & Logistics, qui opère dans ces métiers, a déjà réduit ses tarifs. Le problème de la vie chère concerne l'ensemble des opérateurs, les fournisseurs, les intermédiaires et détaillants ainsi que le secteur public, l'Oprag, la Douane, GPM, le CGC... Pour nous, aujourd'hui, l'essentiel est de mesurer l'évolution des prix dans les magasins. Nous avons réalisé de gros efforts, et nous souhaitons que ces efforts soient répercutés sur le panier de la ménagère. C'est la direction générale de la

Concurrence et de la Consommation (DGCC) qui a la mission de ce contrôle et qui est chargée de vérifier sur les points de vente, l'évolution des tarifs.

Pourtant, trois ONGs accusent le groupe Bolloré d'être à l'origine de la cherté de la vie au Gabon, et demandent la résiliation de la convention passée, en 2007, avec l'Etat. Selon ces ONGs, ce partenariat s'avérerait plus bénéfique pour le groupe Bolloré que pour le Gabon. Votre réaction.

- Nous sommes régulièrement indexés comme étant responsables de la vie chère au Gabon. Or, comme indiqué précédemment, les tarifs de manutention n'ont pas changé depuis 14 ans. Encore une fois, nous avons réduits nos prix de 15%, 3 ans après le démarrage de la concession. D'autre part, nous ne représentons qu'entre 1 et 3% du prix de vente dans les magasins, et 4% quand les prestations de transport sont incluses à la manutention. C'est un impact très limité sur les prix à la consommation. Notre objectif, avec ces remises, est d'accompagner, une nouvelle fois, les autorités dans leur lutte contre la vie chère. Le Groupe Bolloré est présent au Gabon depuis plus de 70 ans, et a continuellement accompagné les pouvoirs publics dans leur politique de développement.

Le groupe Bolloré emploie aujourd'hui près de 1000 personnes au Gabon dont plus de 300 personnes à Port-Gentil. Dans un contexte économique compliqué, aucun plan social n'a été envisagé. Nous faisons tout pour préserver l'emploi pendant cette période de crise. Notre Groupe a toujours contribué positivement au développement économique et social du pays, et nous démontrons constamment notre attachement à nos responsabilités sociales. Notre participation à la création du GPAG, le bureau d'embauche des dockers, l'atteste également.

Selon plusieurs observateurs, la décision de la STCG de baisser ses tarifs vient en réponse à la mise en service du nouveau port à Cargo d'Owendo, construit par GSEZ, et réputé comme étant plus compétitif en termes tarifaires que celui du groupe Bolloré. Qu'en pensez-vous ?

- La STCG a, depuis l'ouverture de la concession, accompagné les pouvoirs publics dans la lutte contre la vie chère. Nous ne nous inscrivons pas dans la réaction. Nous avons, depuis 2007, démontré à plusieurs reprises notre volonté de partenariat dans la politique impulsée par le Gouvernement. Ces baisses s'inscrivent dans le cadre de l'objectif clair d'alléger le panier de la ménagère. Ces remises permettront à la STCG d'ajuster une grille de tarifs simplifiés, au container, sur la base des impacts constatés et mesurés sur les prix à la consommation.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 10/07/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1412	1USD =	574,796	1 USD	594,914	CAC 40	10/07/2017	5 136,25
		CAD	1,4806	1CAD =	443,035	1 CAD	466,626	DOW JONES	10/07/2017	21 388,72
		JPY	129,8000	1JPY =	5,054	100 JPY	525,513			
		GBP	0,8849	1GBP =	741,295	1 GBP	773,834			
		CHF	1,0983	1CHF =	597,248	100 CHF	62546,50			
		ZAR	15,2646	1ZAR =	42,972	100 ZAR	4468,61			
		MAD	11,0052	1MAD =	59,604	1 MAD	61,98			
		CNY	7,7590	1CNY =	84,541	1CNY	87,08			
		KES	118,3200	1KES =	5,544	1KES	5,71			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
10 Juillet 2017: 47,02